
Édition 2027

GUIDE PRATIQUE DE DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Contester un redressement

URSSAF

Les **VICES** de procédure qui peuvent annuler un redressement.
Plus de 400 décisions de justice citées.



par l'avocat du « vice » de procédure :



Eric Rocheblave

Avocat Spécialiste en Droit du Travail
et Droit de la Sécurité Sociale

Sommaire

Avant-propos - L'avocat du vice.....	9
Introduction.....	12
Pourquoi le vice de procédure.....	12
Mode d'emploi.....	13
L'auteur.....	14
Avertissement.....	14
Chapitre 1 - L'avis de contrôle et le déroulement du contrôle.....	16
1.1 Deux cadres de contrôle, deux régimes.....	16
1.2 L'avis de contrôle.....	17
1.3 Sur place ou sur pièces.....	20
1.4 La durée du contrôle.....	20
1.5 Les documents : qui peut les demander, à qui.....	22
1.6 Les auditions.....	24
1.7 Les informations obtenues auprès de tiers.....	25
1.8 Les méthodes de calcul.....	27
1.9 Produire vos pièces à temps.....	28
1.10 Ce que l'URSSAF a déjà vu.....	29
1.11 L'obstacle à contrôle.....	29
1.12 La fin du contrôle.....	29
1.13 L'inspecteur et l'organisme.....	30
1.14 Ce qui change en 2026.....	30
1.15 Les erreurs qui font perdre.....	31
1.16 Questions fréquentes.....	31
Chapitre 2 - La lettre d'observations et la période contradictoire.....	34
2.1 Le délai qui court.....	34
2.2 La grille des vices de la lettre d'observations.....	36
Vice n° 1 - La signature.....	37
Vice n° 2 - La lettre n'a pas été reçue, ou pas en entier.....	38
Vice n° 3 - Les documents consultés.....	39
Vice n° 4 - La motivation et le calcul.....	40
Vice n° 5 - La période contradictoire n'a pas été respectée.....	41
Vice n° 6 - Le fondement a changé.....	42
Vice n° 7 - L'abus de droit déguisé.....	42
2.3 Rédiger votre réponse.....	43
2.4 Les observations pour l'avenir et la majoration de 10 %.....	44

2.5 Les erreurs qui font perdre.....	45
2.6 Questions fréquentes.....	45
Chapitre 3 - La mise en demeure et la commission de recours amiable.....	47
3.1 Le délai qui court.....	47
3.2 La grille des vices de la mise en demeure.....	49
Vice n° 1 - Le délai d'un mois n'est pas indiqué.....	50
Vice n° 2 - La mise en demeure n'est pas adressée au débiteur.....	51
Vice n° 3 - L'envoi n'est pas prouvé.....	51
Vice n° 4 - La nature des sommes n'est pas identifiable.....	52
Vice n° 5 - La mise en demeure ne correspond pas au contrôle.....	55
Vice n° 6 - Les majorations sont mal calculées ou mal présentées.....	56
Vice n° 7 - Le signataire n'est pas identifié.....	57
Vice n° 8 - La mise en demeure est partie trop tôt.....	58
Vice n° 9 - Aucune procédure préalable n'a été suivie.....	58
3.3 Ce que produit la nullité de la mise en demeure.....	59
3.4 La commission de recours amiable.....	61
3.5 Le pôle social du tribunal judiciaire.....	64
3.6 Payer, puis récupérer.....	67
3.7 Les erreurs qui font perdre.....	68
3.8 Questions fréquentes.....	69
Chapitre 4 - La contrainte et l'opposition.....	71
Lire une contrainte.....	71
4.1 Le délai qui court.....	72
4.2 Former l'opposition.....	73
4.3 La grille des vices.....	76
Vice n° 1 - La mise en demeure manque ou est irrégulière.....	77
Vice n° 2 - La contrainte n'est pas motivée.....	79
Vice n° 3 - Les documents ne concordent pas.....	80
Vice n° 4 - Le signataire n'a pas de délégation.....	82
Vice n° 5 - La signification est irrégulière.....	83
Vice n° 6 - L'action de l'URSSAF est prescrite.....	84
Vice n° 7 - La dette est fausse.....	86
Vice n° 8 - L'organisme n'est pas compétent.....	86
4.4 Devant le tribunal.....	87
4.5 Si la contrainte est devenue définitive.....	88
4.6 Les erreurs qui font perdre.....	89
4.7 Questions fréquentes.....	90

Chapitre 5 - Les saisies et le juge de l'exécution.....	93
5.1 Le délai qui court.....	93
5.2 Pas de saisie sans titre exécutoire.....	94
5.3 Le juge de l'exécution : ce qu'il peut, ce qu'il ne peut pas.....	96
5.4 La saisie-attribution de vos comptes bancaires.....	98
5.5 L'opposition à tiers détenteur de l'URSSAF.....	100
5.6 Le commandement et la saisie-vente.....	101
5.7 La saisie des rémunérations.....	102
5.8 Les mesures conservatoires.....	102
5.9 Les délais de paiement.....	104
5.10 L'abus de saisie et les frais.....	105
5.11 Le dirigeant : son compte personnel est-il exposé ?.....	106
5.12 Les erreurs qui font perdre.....	107
5.13 Questions fréquentes.....	107
Chapitre 6 - Le redressement pour travail dissimulé.....	110
6.1 Le délai qui court.....	110
6.2 La grille des vices du redressement pour travail dissimulé.....	111
Vice n° 1 - Les auditions ont été menées sans consentement.....	112
Vice n° 2 - La lettre d'observations est incomplète.....	114
Vice n° 3 - Les faits ne sont pas prouvés.....	116
Vice n° 4 - Il n'y a pas de lien de subordination.....	117
Vice n° 5 - Le juge pénal a relaxé.....	119
6.3 Le calcul du redressement.....	120
6.4 Les majorations de redressement.....	122
6.5 Ce qui change en 2026 et 2027.....	123
6.6 Les erreurs qui font perdre.....	124
6.7 Questions fréquentes.....	124
Chapitre 7 - Les tiers poursuivis pour la dette d'un autre.....	126
7.1 Le délai qui court.....	126
7.2 Le mécanisme.....	127
7.3 La grille des vices de la solidarité financière.....	128
Vice n° 1 - Il n'y a pas de procès-verbal contre votre cocontractant.....	129
Vice n° 2 - Le procès-verbal n'est pas produit, ou pas en entier.....	129
Vice n° 3 - Les cotisations ne concernent pas vos travaux.....	130
Vice n° 4 - Le seuil de 5 000 € n'est pas atteint.....	131
Vice n° 5 - Vous aviez été vigilant.....	132
Vice n° 6 - La lettre d'observations est irrégulière.....	133
Vice n° 7 - Le redressement de votre sous-traitant est lui-même irrégulier.....	134

7.4 L'annulation de vos propres exonérations.....	134
7.5 Le maître d'ouvrage et le particulier.....	135
7.6 Le dirigeant déclaré solidaire.....	135
7.7 La société mère.....	136
7.8 Les erreurs qui font perdre.....	136
7.9 Questions fréquentes.....	137
Chapitre 8 - L'assiette : contester le fond d'un chef de redressement.....	140
8.1 Le délai qui court.....	140
8.2 La grille des moyens de fond.....	140
Moyen n° 1 - La doctrine administrative vous protège.....	141
Moyen n° 2 - L'URSSAF a déjà vu la pratique sans rien dire.....	142
Moyen n° 3 - Vous aviez interrogé l'URSSAF.....	143
Moyen n° 4 - La méthode de calcul est irrégulière.....	144
Moyen n° 5 - La somme versée à la rupture répare un préjudice.....	146
Moyen n° 6 - Les frais professionnels étaient justifiés.....	147
Moyen n° 7 - La somme n'a pas profité à un salarié en contrepartie ou à l'occasion de son travail....	149
Moyen n° 8 - Le bénéficiaire n'était pas salarié.....	150
Moyen n° 9 - La somme a déjà supporté une contribution.....	150
8.3 Les erreurs qui font perdre.....	151
8.4 Questions fréquentes.....	151
Chapitre 9 - Prescription, majorations, remises et échéanciers.....	154
9.1 Les trois prescriptions.....	154
9.2 La prescription des cotisations.....	155
9.3 La prescription de l'action en recouvrement.....	158
9.4 Les délais de la crise sanitaire.....	159
9.5 Les majorations de retard.....	160
9.6 La remise gracieuse des majorations.....	160
9.7 La proportionnalité des majorations punitives.....	162
9.8 Les échéanciers et la commission des chefs de services financiers.....	163
9.9 Les erreurs qui font perdre.....	163
9.10 Questions fréquentes.....	164
Chapitre 10 - Les travailleurs indépendants.....	166
10.1 Ce qui est commun, ce qui est propre.....	166
10.2 Les cotisations provisionnelles et la régularisation.....	167
10.3 La taxation d'office.....	169
10.4 L'affiliation, la cessation et la radiation.....	170
10.5 La vérification de vos déclarations.....	171

10.6 Les professions libérales.....	173
10.7 Micro-entrepreneurs et loueurs en meublé.....	174
10.8 Le conjoint collaborateur.....	175
10.9 Trois moyens propres aux indépendants.....	176
10.10 Les erreurs qui font perdre.....	177
10.11 Questions fréquentes.....	177
Chapitre 11 - Les procédures collectives.....	180
11.1 Ce que change le jugement d'ouverture.....	180
11.2 La déclaration et l'établissement de la créance URSSAF.....	181
11.3 Contester la créance URSSAF.....	184
11.4 Les majorations, les pénalités et le privilège.....	185
11.5 Le plan : délais et remises.....	185
11.6 Quand l'URSSAF vous assigne en redressement ou en liquidation.....	186
11.7 Le dirigeant.....	188
11.8 L'entrepreneur individuel.....	188
11.9 La clôture pour insuffisance d'actif.....	189
11.10 Les erreurs qui font perdre.....	189
11.11 Questions fréquentes.....	190
Chapitre 12 - L'outre-mer.....	192
12.1 Les mêmes règles, d'autres caisses.....	192
12.2 La distance : délais augmentés et tribunal du domicile.....	193
12.3 La signature des actes et les pouvoirs du directeur.....	195
12.4 Le contrôle.....	196
12.5 Les exonérations d'outre-mer (LODEOM).....	196
12.6 Les travailleurs indépendants d'outre-mer.....	198
12.7 Les saisies.....	199
12.8 La Polynésie française.....	199
12.9 La Nouvelle-Calédonie.....	200
12.10 Saint-Pierre-et-Miquelon.....	201
12.11 Les erreurs qui font perdre.....	201
12.12 Questions fréquentes.....	202
Annexes.....	204
Annexe A - Calendrier des délais.....	204
Annexe B - Grilles de vérification.....	207
Annexe C - Table de la jurisprudence.....	218
Annexe D - Index.....	240